

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-154-2025

TRAVAUX PUBLICS – RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE-TERRASSEMENT

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

12 B rue Alfred JARREAU

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DBTP - 701 Rte de Louhans - 71380 ÉPERVANS concernant des travaux de terrassement pour un raccordement électrique,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier, 12 B rue Alfred Jarreau,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 13 octobre 2025 à 8h00 jusqu'au lundi 27 octobre 2025 à 18h00, lorsque la signalisation sera mise en place au niveau du n°12 rue Alfred Jarreau :

- La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores.

Article 2 : La signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise DBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture

le

et publié, affiché ou notifié

le 10 OCT. 2025

Le Maire,
Raymond BURDIN

